



Formation financée par la région Pays de Loire

<b>CHARTE</b>		<b>UTILISATION RESEAU FACEBOOK</b>		
Version n°1 du : 1/07/2016	Appliqué le : 1/07/2016	A réviser le :	Page(s) : /	Référence

<b>Destinataires</b>	Etudiants I.F.S.I.
----------------------	--------------------

La page Facebook IFSI- IFAS du Centre Hospitalier du Mans est gérée par le service communication de l'établissement.

### *Type d'informations*

Le service communication publie sur la page Facebook de l'établissement des informations concernant notamment :

- La vie des instituts, leurs activités, actualités
- Les activités étudiantes

Ces informations doivent obligatoirement concerner l'IFSI-IFAS du Centre Hospitalier du Mans et ne doivent pas se rapporter à des informations de tiers qui souhaitent faire la promotion de leurs activités auprès des étudiants de l'école.

Le service communication ne publiera pas de texte ou d'image :

- A caractère discriminatoire ou qui appelle à la haine ou à la violence
- A caractère diffamatoire ou insultant
- Qui contrevient à la législation, notamment en matière de droit à l'image et de droit d'auteur
- Qui fait la promotion d'un événement tarifé (sauf exception concernant certains événements organisés par des étudiants ou des diplômés).

### *Photographies*

Les personnes apparaissant sur les photographies mises en ligne ne doivent pas être « taggées » sur la page de Facebook de l'établissement sauf demande expresse de la personne en question, et ce afin de respecter le droit à l'image de chacune. Par ailleurs, toute personne s'estimant lésée dans la publication d'une ou plusieurs photographies pourra

faire valoir son droit à l'image et demander le retrait du cliché, par simple mail à [ctirandmartin@ch-lemans.fr](mailto:ctirandmartin@ch-lemans.fr) ou [sduroux@ch-lemans.fr](mailto:sduroux@ch-lemans.fr).

La photographie devra être retirée promptement par le service communication.

D'une façon générale, il convient que toute personne étant amenée à prendre des photographies en vue de les faire publier sur Facebook demande l'autorisation expresse aux individus apparaissant sur les clichés pour une publication en ligne.

### ***Publication par des tiers***

La modération est réalisée a posteriori et vise à supprimer les messages et images qui ne sont pas acceptables sur la page Facebook de l'école. Sont considérés comme inacceptables les messages (images et/ou textes) :

- A caractère discriminatoire ou qui appellent à la haine ou à la violence
- A caractère diffamatoire ou insultant
- Qui contreviennent à la législation, notamment en matière de droit à l'image et de droit d'auteur
- Qui font la promotion d'un événement tarifé
- Qui peuvent être apparentées à du spam

### ***Action de marquer certaines pages comme « favorites »***

Le service communication, de sa propre initiative ou sur demande d'un personnel, d'un étudiant ou d'un diplômé, ou de toute personne extérieure à l'établissement, peut être amené à marquer une page comme « favorite ». Cette page apparaît ensuite dans les favoris de la page IFSI CHM dont le « mur » est alors nourri des informations des autres pages.

Ces pages doivent avoir un rapport avec l'activité de l'école, de ses étudiants, de ses personnels ou de ses diplômés.

Le service communication peut décider unilatéralement et de sa propre initiative d'interrompre le suivi de certaines pages favorites. Des personnels, étudiants, diplômés ou des personnes extérieures à l'établissement peuvent également proposer l'arrêt du suivi d'une page. L'opération est réalisée à discrétion du service communication, en consultation avec la Direction de l'IFSI-IFAS du CHM.

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur .....

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à en respecter les consignes.

A Le Mans,

le .....

Signature

